LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 janvier 2017

Concerne: Réponse à la question parlementaire n° 2611 du 1er décembre 2016 de Messieurs les Députés Alexander Krieps, Edy Mertens et Gusty Graas
Réf. : 81ax83ada

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de la soussignée à la parlementaire n° 2611 du 1er décembre 2016 de Messieurs les Députés Alexander Krieps, Edy Mertens et Gusty Graas concernant la « prévention du SIDA ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH

Villa Louvigny
Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-85505
Fax: (+352) 46 79 63

Adresse postale
L-2935 Luxembourg

ministere-sante@ms.etat.lu
www.ms.public.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Réponse commune de Monsieur le Ministre de Sécurité sociale et de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2611 du 1er décembre 2016 de Messieurs les Députés Alexander Krieps, Edy Mertens et Gusty Graas

---

Les tests de dépistage du Sida (autotests VIH) sont actuellement fiables ; les frais ne sont pas pris en charge par la CNS. Les ministres n'estiment-ils pas que le remboursement de ces tests serait une piste effective dans la lutte contre le Sida ?

L'ECDC estime que parmi les 810 000 personnes vivant avec le VIH dans la zone EU/EEA, 122 000 personnes ignorent leur statut sérologique. Comme l'infection à VIH et par les virus hépatites virales restent longtemps asymptomatiques, les personnes concernées peuvent vivre de nombreuses années en ignorant leur infection. Tester les personnes à risque est donc devenu crucial. Grâce à une détection précoce, les personnes concernées peuvent avoir accès au traitement approprié plus tôt, et adopter des comportements responsables, en évitant de transmettre l'infection à d'autres personnes.

L'OMS a validé plusieurs approches en matière de « testing » : des tests de dépistage offerts en routine dans les consultations intra-et-extrahospitalières et dans les laboratoires, des tests rapides offerts à des populations cibles à risque, sur le terrain et auprès d'ONG travaillant dans la prévention, et des tests à faire au domicile, y compris les autotests. Ces approches devraient avoir pour objectif d'atteindre des personnes cibles qui n'ont pas accès aux services de santé et qui ont des comportements à risque, ou bien qui se trouvent dans des zones à haute transmission du VIH.

Dans ses dernières recommandations en matière de dépistage, l'OMS recommande les autotests et le counseling posttest, ainsi que l'information assistée du ou des partenaires sexuels. Les plus récentes études ont en effet démontré que l'auto-dépistage bénéficie d'une grande adhérence auprès des publics-cibles concernés, et permet d'identifier un beaucoup plus grand nombre de personnes vivant avec le VIH, rendant ainsi leur prise en charge et leur traitement précoce possibles.

Au Luxembourg, les tests VIH par prise de sang sont offerts de manière gratuite et anonyme au CHL au CHEM, au CHdN et au LNS. Des tests rapides sont offerts de manière gratuite et anonyme dans les locaux de la HIV Berodung (Croix-Rouge) et dans la camionnette DIMPS (Dispositif mobile d'intervention pour la santé sexuelle).

Un projet de règlement grand-ducal a été élaboré, qui porte sur la promotion de l'utilisation des tests rapides, ainsi que sur la formation à l'information de la personne et aux entretiens à mener avec la personne. Ces formations comportent un volet théorique et pratique, en raison de l'utilisation et de l'administration de ces tests rapides par des non professionnels de la santé.

Quant au remboursement des autotests vendus déjà en pharmacie en France, en Belgique et en Italie, et accessibles également par internet, cette question mérite une discussion et un avis éclairé par les experts du Comité Sida, avant une prise de décision politique.

Villa Louvigny
Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-85505
Fax: (+352) 46 79 63

Adresse postale
L-2935 Luxembourg

ministere-sante@ms.etat.lu
www.ms.public.lu

137-000001-20040525-FR

La prophylaxie préexposition par voie orale est un moyen par lequel une personne séronégative qui court le risque de contracter le VIH à travers le contact avec son partenaire sexuel séropositif, peut réduire son risque d'infection en prenant des médicaments antirétroviraux. Les ministres jugent-ils que cette pratique est efficace et que les coûts y relatifs pourraient être pris en charge par la CNS ?

L'OMS recommande la PREP (pre-exposure prophylaxis) comme un outil de prévention du VIH important et efficace, faisant partie dorénavant de la politique de prévention globale à mener. Les projets et études menées à ce sujet ont été concluants, l'adhérence et l'efficacité de cette approche innovante ont été prouvées.

En 2015, l'OMS a recommandé que la PREP devrait être offerte à toutes les personnes à haut risque infectieux.
Concrètement, la PREP s'adresse principalement aux cas suivants :

- Personnes rapportant des relations anales non protégées avec au moins deux partenaires sur une période de six mois ;
- Personnes ayant présenté plusieurs épisodes d'IST dans l'année ;
- Personnes ayant eu plusieurs fois recours à une PREP (post-exposure prophylaxis, ou traitement d'urgence) dans l'année ;
- Personnes ayant l'habitude de consommer des substances psycho-actives lors des rapports sexuels (alcool, drogues) ;
- Personnes consommant des drogues par injection avec partage de seringues ;
- Personnes en situation de prostitution, exposées à des rapports sexuels non protégés ;
- Personnes en situation de vulnérabilité exposées à des rapports sexuels non protégés à haut risque de transmission du VIH (rapport sexuels multiples, avec des partenaires originaires de régions à haute prévalence VIH, ou usages de drogues par voie intraveineuse), ou présentant des facteurs physiques augmentant le risque de transmission (ulcérations génitales ou anales, autres infections transmissibles par voie sexuelle associées, saignement).

Le service national des maladies infectieuses est en train de développer un projet-pilote d'une consultation pour la PREP. L'adhérence au traitement selon les schémas de prise recommandés, l'efficacité à long terme de cette méthode de prévention ainsi que l'émergence d'éventuelles résistances au médicament devront notamment faire partie de la surveillance médicale de ces traitements. La prise en charge financière de ce traitement par la CNS dans le cadre de cette consultation est sous étude à la CNS.
Source :WHO : Progress Report 2016 : Prevent HIV, Test and treat all

137-000010-20040525-FR